

Comité sur les affaires religieuses



Rapport annuel
2006•2007

Québec 

Comité
sur les affaires
religieuses



Rapport annuel
2006•2007

Pour tout renseignement relatif au présent rapport, s'adresser au :

Comité sur les affaires religieuses
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone: 418 643-7070, poste 3992
Télécopieur: 418 644-7142
Courrier électronique: car@mels.gouv.qc.ca

Conception et rédaction

Jacques Racine, président du Comité sur les affaires religieuses
Lorraine Leduc, responsable du Comité sur les affaires religieuses
Roger Boisvert, coordonnateur du Secrétariat aux affaires religieuses

Traitement de texte

Marleine Guillot, Secrétariat aux affaires religieuses

Remerciements

Nous tenons à remercier les membres du Comité sur les affaires religieuses qui ont collaboré à la rédaction du présent rapport annuel.



Québec, le 1^{er} novembre 2007

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

Au nom du Comité sur les affaires religieuses, je vous remets son rapport annuel 2006-2007. Conformément à l'article 477.27 de la Loi sur l'instruction publique ce rapport fait état des travaux accomplis par le Comité au cours de cette année. Il a été adopté lors de la 49^e réunion du Comité tenue les 18 et 19 octobre 2007.

Ce document reflète également les préoccupations majeures et les perspectives d'avenir chères au Comité. Celles-ci sont liées, notamment, à la mise en œuvre du programme d'études Éthique et culture religieuse, au modèle québécois de laïcité scolaire, à la Table de réflexion sur le fait religieux et aux personnes qui ne se réclament d'aucune appartenance religieuse.

Je demeure à votre disposition pour discuter de l'un ou l'autre des éléments présentés dans ce rapport.

Vous assurant de mon entière collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Jacques Racine



Table des matières

Introduction	1
1 Présentation du Comité	3
2 Activités du Comité en 2006-2007	5
2.1 Réunions et fonctionnement du Comité	5
2.2 Préoccupations majeures du Comité	5
Laïcité du système scolaire au Québec	6
Cheminement spirituel de l'élève à l'école	7
Diversité religieuse et accommodement raisonnable	8
2.3 Responsabilités relatives aux programmes d'études	9
Consultation sur le projet de programme Éthique et culture religieuse	9
Avis sur le programme d'études Éthique et culture religieuse	10
3 Liens avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et avec le milieu	13
3.1 Concertation avec les instances du réseau de l'éducation	13
3.2 Relations avec le milieu scolaire et avec des partenaires	13
4 Dossiers prioritaires en 2007-2008	17
4.1 Programme d'études Éthique et culture religieuse	17
4.2 Modèle québécois de laïcité scolaire	17
4.3 Table de réflexion sur le fait religieux	18
4.4 Liens avec des personnes qui ne se réclament d'aucune appartenance religieuse	18
Conclusion	19
Annexe	
Annexe 1 Composition et mandat du Comité	21
Annexe 2 Membres du Comité en 2006-2007	23
Annexe 3 Code d'éthique et de déontologie du Comité	25



Introduction

Le présent rapport décrit les activités réalisées au cours de l'année 2006-2007 par le Comité sur les affaires religieuses conformément à sa mission inscrite dans la Loi sur l'instruction publique.

Ce rapport annuel fait état des travaux les plus importants menés par le Comité en fonction de son rôle de conseiller en matière d'adaptation du système scolaire à l'évolution socio-religieuse du Québec. Il fait aussi mention des liens établis avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'avec les divers milieux et organismes visés par les actions du Comité.

Enfin, le Comité y présente les dossiers prioritaires qui retiendront son attention au cours de l'année 2007-2008 et il expose certains défis qui l'attendent.



1 Présentation du Comité

Le Comité est une instance-conseil de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il a été établi par la Loi sur l'instruction publique (art. 477.18.1). Institué en juin 2000, il a pour mandat d'éclairer la ministre sur toute question concernant la place de la religion dans les écoles et sur certains enjeux de société relatifs à ce sujet. Principalement, le Comité a le mandat de suivre l'évolution socioreligieuse du Québec et de donner son avis sur les orientations que le système scolaire devrait adopter dans ce domaine.

Le Comité a notamment pour fonction de se prononcer sur les aspects religieux des programmes d'éthique et de culture religieuse établis par la ministre. Lorsqu'il est appelé à donner son avis, il consulte des groupes religieux, des personnes ou des organismes intéressés.

De plus, le Comité doit faciliter la concertation et assurer l'interface entre la population, les divers groupes religieux, le réseau scolaire et l'État. Il peut consulter, au besoin, l'une ou l'autre des instances qui s'intéressent au fait religieux en milieu scolaire.

Nommés par la ministre, les treize membres du Comité sont issus de groupes touchés par la question religieuse à l'école. Ainsi, le Comité rassemble quatre parents d'élèves fréquentant le primaire ou le secondaire, un membre du personnel enseignant du primaire et un autre du secondaire, un membre faisant partie du personnel professionnel et occupant une fonction pédagogique ainsi qu'un membre exerçant des fonctions de cadre scolaire. Ces quatre dernières personnes viennent de commissions scolaires. S'y ajoutent quatre spécialistes issus du milieu universitaire. Enfin, le treizième membre est choisi parmi le personnel du Ministère.

Durant l'année 2006-2007, plusieurs nominations ont été faites au Comité: deux personnes représentant le milieu universitaire (l'une dans le domaine de la théologie, l'autre en sciences religieuses); une personne à titre de membre du personnel professionnel qui exerce une fonction pédagogique au sein d'une commission scolaire; et des personnes représentant des parents d'élèves qui fréquentent le primaire et le secondaire. Ces nominations ont permis de pourvoir aux postes laissés vacants et d'assurer un meilleur équilibre des genres au Comité.



2 Activités du Comité en 2006-2007

2.1 Réunions et fonctionnement du Comité

De juillet 2006 à juin 2007, le Comité a tenu six réunions, pour un total de onze jours de rencontre.

Par ailleurs, des sous-comités, dont la nature et le mandat sont révisés annuellement, permettent au Comité d'atteindre ses objectifs. En 2006-2007, ils ont été formés relativement aux dossiers suivants :

- les travaux sur le futur programme ministériel d'éthique et de culture religieuse ;
- la réflexion sur le cheminement spirituel à l'école ;
- les contacts avec des personnes représentatives de groupes religieux, spirituels et laïques ;
- la réflexion sur les accommodements raisonnables ;
- la rédaction du rapport annuel du Comité.

À noter que le Comité observe les règles d'un code d'éthique et de déontologie adopté à l'automne 2001. Celui-ci est conforme aux exigences du décret 824-98 du gouvernement du Québec. De plus, des règles de régie interne facilitent le fonctionnement du Comité.

2.2 Préoccupations majeures du Comité

Le Comité a connu en 2006-2007 une année fort bien remplie et des plus productives. Dans le contexte des récentes décisions gouvernementales sur l'enseignement de la religion à l'école, le Comité a réalisé une consultation relative au projet de programme ministériel Éthique et culture religieuse et il a présenté le rapport de cette consultation. Parallèlement à ces travaux, il a soumis trois avis à la ministre au cours de la même année.

Ainsi, le Comité a d'abord publié un avis¹ traitant de la laïcité scolaire au Québec. Poursuivant ses réflexions en cours depuis quelques années sur le cheminement spirituel à l'école, il a également produit un avis sur cette question. Un dernier avis portait sur le programme d'études Éthique et culture religieuse.

De plus, le Comité a réfléchi sur la question de la gestion de la diversité religieuse en milieu scolaire et des ajustements ou des accommodements raisonnables qui en résultent. Le président a également participé à des événements concernant ces questions ou d'autres dossiers liés à la mission du Comité. L'ensemble de ces activités a contribué à la progression de la réflexion sur la prise en compte de la question religieuse dans le curriculum, les normes et les pratiques de l'école.

¹ COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES (2006), *La laïcité scolaire au Québec. Un nécessaire changement de culture institutionnelle*. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 63 p.

Laïcité du système scolaire au Québec

En vue d'éclairer le ministre de l'époque, M. Jean-Marc Fournier, et pour inviter les milieux visés à s'approprier ce modèle ainsi qu'à s'engager dans la nécessaire transition vers une école publique québécoise laïque, le Comité a déposé au ministre, en octobre 2006, son avis intitulé *La laïcité scolaire au Québec. Un nécessaire changement de culture institutionnelle*².

Le Comité a choisi de traiter le sujet en examinant d'abord le système scolaire confessionnel en place jusqu'à la fin des années 90. Celui-ci se caractérisait par une grande diversité liée, notamment, à la dualité confessionnelle et linguistique, à la disparité des réalités régionales et à l'écart entre les écoles primaires et secondaires. Il a ensuite décrit le processus de déconfessionnalisation du système scolaire, processus difficile marqué par des décisions mitigées et la polarisation des points de vue. Enfin, il a présenté les cinq éléments du modèle québécois de laïcité scolaire, tels qu'ils se dégagent des décisions gouvernementales relatives à la religion à l'école, et démontré les avantages de se l'approprier dans les milieux scolaires. Ces cinq composantes sont :

- le respect de la liberté de conscience et de religion ;
- la neutralité de l'école ;
- la prise en compte du cheminement spirituel de l'élève ;
- le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire ;
- le programme d'études Éthique et culture religieuse.

Le Comité a adressé quatre recommandations au ministre :

- mettre en valeur, au sein du gouvernement, et auprès de la population, la portée sociale majeure des décisions prises relativement au traitement du fait religieux dans l'école laïque ;
- expliquer le rôle moteur que joue l'école publique pour l'avenir de la société québécoise, dans sa gestion de la diversité culturelle et religieuse et sa contribution au partage de valeurs communes ;
- confier aux unités concernées du Ministère, notamment à la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire, le soin de veiller à ce que la formation initiale et la formation continue soient suffisantes et offertes aux membres du personnel scolaire, notamment le personnel de direction, en vue de permettre l'appropriation du modèle de laïcité ouverte de l'école publique ;
- et finalement, confier aux unités concernées du Ministère et à ses directions régionales la responsabilité d'élaborer, à l'intention des parents et de la population, des outils d'information et des stratégies d'éducation populaire pour favoriser la compréhension des orientations retenues au regard de la laïcité de l'école publique.

Cet avis a fait l'objet d'une diffusion auprès des partenaires. Il a de plus été présenté à l'occasion de deux interventions publiques.

La première intervention a eu lieu au Musée de la civilisation à Québec, le 26 octobre 2006, lors d'une table ronde portant sur la place de la religion dans l'espace public. L'événement, organisé par la Chaire La philosophie dans le monde actuel de l'Université Laval, a réuni des participants français et québécois d'horizons intellectuels divers. Dans sa présentation, le président du Comité, M. Jacques Racine, a notamment rappelé comment un ensemble de décisions gouvernementales récentes avait défini un modèle cohérent de laïcité scolaire ouvert au fait religieux.

La seconde intervention s'est déroulée à l'Université de Montréal, le 27 mars 2007, à l'occasion des journées d'étude organisées par la Chaire de recherche du Canada sur l'Éducation et les rapports ethniques. Ces journées d'étude portaient sur la mise en compte raisonnée de

² Ibid.

la diversité religieuse dans les normes et pratiques de l'école publique. Cette rencontre a réuni de nombreux partenaires gouvernementaux, syndicaux, communautaires et universitaires. M. Jacques Racine y a brossé un tableau rappelant l'évolution de la place de la religion à l'école québécoise et il a fait état de la vision du Comité quant au modèle de laïcité présenté dans son avis paru en octobre 2006. Les actes de ces journées d'étude sont attendus à l'automne 2007.

À noter que cet avis du Comité a suscité de nombreuses réactions de même qu'un intérêt très positif, notamment auprès du milieu scolaire et universitaire et parmi les membres de la Table de réflexion sur le fait religieux. Formée par le Comité, celle-ci agit à titre de groupe-conseil sur la réalité socioreligieuse au Québec. Plusieurs participants ont exprimé le souhait que le modèle de laïcité présentement en émergence au Québec soit mieux connu, tant à l'échelle nationale que sur le plan international.

Cheminement spirituel de l'élève à l'école

En 2006-2007, le Comité a poursuivi ses travaux d'élaboration d'un avis sur les enjeux entourant la prise en compte par l'école du cheminement spirituel des élèves. Intitulé *Le cheminement spirituel des élèves. Un défi pour l'école laïque*³, cet avis a été adopté en décembre 2006 et remis au ministre, M. Jean-Marc Fournier, le 6 mars 2007.

Cet avis propose une interprétation pédagogique des articles 36 et 37 de la Loi sur l'instruction publique, articles qui portent respectivement sur le cheminement spirituel des élèves et sur le respect de la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des enseignants. Cet avis a pour objet de clarifier la finalité et la portée du rôle qui est confié au milieu scolaire. Il rappelle la nécessité de situer ce rôle dans le contexte d'une école laïque respectueuse de la liberté de conscience et de religion et il précise en quoi il est pertinent, pour l'école, de s'occuper du cheminement spirituel de l'élève.

Cet avis met également l'accent sur la responsabilité commune à toute l'équipe-école. Le Comité y précise le rôle des animateurs et des animatrices de vie spirituelle et d'engagement communautaire et celui des membres du personnel enseignant en le situant dans le contexte de cette responsabilité commune.

Enfin, cet avis rappelle la nécessité de la prise en considération des besoins et du dynamisme des élèves dans la facilitation de ce cheminement spirituel de même que l'urgence de relancer et de soutenir les milieux scolaires où l'on observe un questionnement, de l'indifférence et des résistances à l'égard de cette responsabilité.

Les recommandations formulées dans cet avis regroupent un certain nombre d'actions sous deux axes :

- soutenir, au moyen des ressources du Ministère, les membres de l'équipe-école, notamment les enseignants et les enseignantes, dans l'exercice de leur responsabilité au regard du cheminement spirituel de l'élève, selon les orientations de cet avis :
 - en veillant à sensibiliser chacun et chacune à l'importance de l'attention à porter à l'élève et de la qualité de l'intervention auprès du jeune,
 - en s'assurant, en collaboration avec les facultés universitaires concernées, que cette dimension sera prise en compte dans les formations initiale et continue offertes aux différentes catégories de personnel scolaire,
 - en sensibilisant les acteurs de l'éducation à l'importance d'inclure cette préoccupation dans le projet éducatif et le plan de réussite de chaque école ;

³ COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES (2007), *Le cheminement spirituel des élèves. Un défi pour l'école laïque*. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 64 p.

- et réaffirmer l'importance d'offrir, au moyen d'un personnel spécialisé, un service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire à tous les élèves du primaire et du secondaire :
 - en assurant à cette nouvelle profession des conditions d'exercice réalistes,
 - en sensibilisant les directions d'école à l'importance de confier aux animateurs et animatrices des tâches conformes aux finalités du service ;
 - en assurant la mise en place des conditions nécessaires à une formation initiale et continue des personnes exerçant cette responsabilité.

Ces recommandations venaient répondre à la préoccupation exprimée par le ministre, M. Jean-Marc Fournier, dans une correspondance adressée au président du Comité, en date du 4 octobre 2006, où il précisait qu'il était « conscient de l'importance du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans le milieu scolaire et des défis qui doivent être relevés à ce sujet ».

Le Comité tient à rappeler ici la tournée de formation et d'information destinée aux directeurs et aux directrices d'école qui a été organisée par la Direction des services complémentaires en collaboration avec le Secrétariat aux affaires religieuses. Les sessions offertes au printemps 2007 ont porté sur le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire de même que sur son articulation avec le modèle québécois de laïcité scolaire.

Diversité religieuse et accommodement raisonnable

En 2006-2007, le Québec a été la scène de larges débats sur la question de la gestion de la diversité religieuse dans l'espace public et plus précisément en milieu scolaire. Le Comité a participé à ce dossier de différentes manières, notamment en établissant des liens avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec ainsi qu'avec le Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire.

À l'automne 2006, le président du Comité sur les affaires religieuses a communiqué avec le président intérimaire de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec, M. Marc-André Dowd, au sujet du projet de discussion publique sur la place de la religion dans l'espace public québécois lancé par cet organisme. M. Racine a notamment soumis à l'attention de M. Dowd deux avis du Comité pertinents à la démarche de la Commission : *Rites et symboles religieux à l'école. Défis éducatifs de la diversité*⁴ et *La laïcité scolaire au Québec. Un nécessaire changement de culture institutionnelle*. M. Racine précisait ceci :

Il ressort de l'actuel débat sur les accommodements raisonnables le besoin d'un éclairage tant sur la notion d'accommodement raisonnable que sur les enjeux liés à la gestion de la diversité religieuse ou sur le type de société que les Québécois et Québécoises veulent construire ensemble. Nul doute que le projet de la Commission contribuera de façon significative à apporter cet éclairage.

Le Comité annonçait du même souffle qu'il prévoyait rester attentif au débat touchant la gestion de la diversité religieuse dans l'espace public et aux questions relatives à la place de la religion à l'école.

Le Comité a par ailleurs transmis des exemplaires des mêmes avis au Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire, comité créé à l'automne 2006 par M. Jean-Marc Fournier. Présidé par M. Bergman Fleury, ce comité a pour mission de proposer aux milieux scolaires des voies d'action en la matière et il doit déposer son rapport à l'automne 2007. Les positions du Comité sur les affaires religieuses concernant les accommodements raisonnables ont donc été communiquées à cette instance. De plus, la participation au Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire du coordonnateur du Secrétariat aux affaires religieuses, qui est aussi membre du Comité sur les affaires religieuses à titre de représentant du Ministère, assure un lien entre les deux comités.

⁴ COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES (2003b), *Rites et symboles religieux à l'école. Défis éducatifs de la diversité*. Avis au ministre de l'Éducation, Québec, ministère de l'Éducation, 123 p.

En outre, comme cela a été mentionné précédemment, le président et quelques membres du Comité ont participé, au printemps 2007, aux journées d'étude organisées par la Chaire de recherche du Canada sur l'Éducation et les rapports ethniques. Le président a ainsi eu la possibilité de contribuer aux discussions portant sur les solutions pratiques à mettre en avant et sur les balises proposées en matière de gestion des accommodements raisonnables en milieu scolaire.

Enfin, le Comité est également entré en contact avec la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (commission Bouchard-Taylor). Les principaux avis⁵ du Comité touchant au mandat de cette commission ont été transmis aux coprésidents MM. Gérard Bouchard et Charles Taylor.

Le Comité souhaite demeurer présent dans ce débat et contribuer à l'avancement de la réflexion collective sous l'angle éducatif. En ce sens, il restera attentif aux travaux de ces différentes instances en 2007-2008.

2.3 Responsabilités relatives aux programmes d'études

Conformément aux dispositions du troisième paragraphe de l'article 477.18.3 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité peut être appelé à approuver les aspects confessionnels des programmes d'études locaux d'orientation œcuménique et à donner également son avis sur les aspects religieux des programmes d'éthique et de culture religieuse soumis à l'approbation du ministre.

À remarquer que le Comité n'a plus à se prononcer sur des programmes d'études locaux en vertu des règles établies par le projet de loi n° 95 en juin 2005. En effet, seuls les programmes locaux approuvés par le ministre antérieurement à cette date peuvent être mis en œuvre jusqu'en juin 2008.

L'objet principal du projet de loi n° 95 est le remplacement des programmes d'enseignement moral et d'enseignement moral et religieux catholique ou protestant par un programme unique d'éthique et de culture religieuse (ÉCR). C'est dans ce contexte que le Comité a entrepris une consultation demandée par le ministre de l'époque et qu'il a élaboré un avis⁶ sur ce programme d'études.

Consultation sur le projet de programme Éthique et culture religieuse

Pour faciliter la mise en œuvre du programme Éthique et culture religieuse et assurer sa conformité avec les orientations officielles rendues publiques en mai 2005, *La mise en place d'un programme d'éthique et de culture religieuse. Une orientation d'avenir pour tous les jeunes du Québec*⁷, le ministre Jean-Marc Fournier a confié au Comité le mandat de consulter des groupes religieux, des organismes et des personnes-ressources sur le projet de programme déposé le 1^{er} septembre 2006. À noter que cette consultation s'est ajoutée au processus habituel d'élaboration des programmes d'études du Ministère en raison du caractère inédit du projet.

5 COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES (2003), *Rites et symboles religieux à l'école. Défis éducatifs de la diversité*. Avis au ministre de l'Éducation, Québec, ministère de l'Éducation, 13 p.

COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES (2004), *Éduquer à la religion à l'école: enjeux actuels et piste d'avenir*. Avis au ministre de l'Éducation, Québec, ministère de l'Éducation, 43 p.

COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES (2006), *La laïcité scolaire au Québec. Un nécessaire changement de culture institutionnelle*. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 63 p.

COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES (2007), *Le cheminement spirituel des élèves. Un défi pour l'école laïque*. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 65 p.

COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES (2007), *Le programme d'études Éthique et culture religieuse*. Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 21 p.

6 COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES (2007), *Le programme d'études Éthique et culture religieuse*. Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 21 p.

7 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2005), *La mise en place d'un programme d'éthique et culture religieuse. Une orientation d'avenir pour tous les jeunes du Québec*, Québec, gouvernement du Québec, 12 p.

Devant les brefs délais et l'importance de la tâche, le Comité a lancé dès l'automne 2006 sa démarche de consultation. Près de 50 personnes appartenant pour la plupart aux principales traditions religieuses présentes au Québec ou à des organismes intéressés ont participé à une rencontre d'information et à une rencontre de validation. Ces personnes ont également répondu à un questionnaire détaillé. Une fois l'analyse terminée, le Comité a soumis son rapport à la ministre, M^{me} Michelle Courchesne, le 1^{er} mai 2007. Faisant état de l'accueil généralement positif reçu par le projet de programme, cet imposant rapport présente les principales demandes des personnes consultées et fait état de la réflexion du Comité sur le projet en question.

À la suite de l'analyse des résultats de la consultation, le Comité a retenu cinq idées-force :

- la conformité du programme Éthique et culture religieuse avec les orientations ministérielles ;
- le consensus sur la pertinence des finalités de ce programme ;
- l'importance de mettre en œuvre ce programme ;
- l'ajout de certaines bonifications qui permettraient un appui plus ferme de la part des groupes consultés ;
- l'importance de poursuivre les efforts axés sur la formation initiale ou continue des enseignants.

En conclusion de son rapport, le Comité se réjouissait de constater que ce projet rejoignait les orientations de fond qu'il avait mises en avant, en 2004, dans son avis *Éduquer à la religion à l'école : enjeux actuels et piste d'avenir*⁸. Il estimait que le projet était sur la bonne voie et que l'échéancier devait être respecté. Le Comité demeurait pleinement confiant que les concepteurs pourraient tirer profit des résultats de la consultation qu'il venait de mener, comme des autres démarches de validation menées par la Direction des programmes du Ministère, pour élaborer un programme à la hauteur des attentes de la société québécoise.

Avis sur le programme d'études Éthique et culture religieuse

Après la réception d'une nouvelle version du programme Éthique et culture religieuse, le Comité a rapidement entamé ses travaux d'élaboration d'un avis sur ce programme.

Le Comité jugeait dès lors important de fonder son évaluation générale de ce programme sur trois points d'appui essentiels : les orientations ministérielles, les résultats de la consultation et le modèle québécois de laïcité scolaire. Pour faire l'examen des aspects religieux du programme visé, le Comité a adopté une démarche dans laquelle il rappelait les demandes des personnes consultées et les positions qu'il avait déjà exprimées, il présentait les modifications apportées par l'équipe de rédaction du programme en question et, finalement, il donnait son appréciation de ces solutions.

Les principaux éléments du programme dont traite cet avis sont : l'équilibre des deux premières compétences, la notion de culture religieuse, la réorganisation des thèmes en matière de culture religieuse ainsi que la prescription des thèmes et des éléments de contenu. D'autres éléments de contenu sont commentés : le thème du « sacré », la distinction entre catholicisme et protestantisme et la place des femmes dans les religions. Le Comité souligne par la suite l'importance de certains facteurs pour la mise en œuvre du futur programme : la posture professionnelle du personnel enseignant, le matériel didactique et le rapport à établir avec les parents.

⁸ COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES (2004), *Éduquer à la religion à l'école : enjeux actuels et piste d'avenir*. Avis au ministre de l'Éducation, Québec, ministère de l'Éducation, 43 p.

Confiant que le programme Éthique et culture religieuse allait permettre à l'école québécoise de mieux remplir sa mission éducative en contribuant à la formation personnelle et citoyenne de l'élève, le Comité recommandait à la ministre :

- d'approuver le projet de programme Éthique et culture religieuse déposé en juillet 2007 et d'assurer son application au primaire et au secondaire dans les établissements d'enseignement publics et privés à compter de l'année scolaire 2008-2009 ;
- d'assurer aux enseignants l'offre d'une formation à la mesure du défi qu'ils auront à relever, notamment au regard de la posture professionnelle ;
- de demander au Ministère de fournir aux parents une information pertinente sur le programme, avant et pendant son application ;
- de donner au Ministère les moyens de s'assurer de la qualité du matériel didactique qui sera utilisé pour l'application du programme, de même que pour les autres programmes qui aborderaient des questions religieuses.

En conclusion, le Comité soulignait que le programme Éthique et culture religieuse allait constituer une brillante réponse aux besoins éducatifs des jeunes Québécois et Québécoises et qu'il permettrait à l'école d'apporter une meilleure contribution à la société québécoise de plus en plus pluraliste et placée devant les défis liés à l'identité, à l'intégration et au vivre-ensemble.

Soulignons, en terminant, qu'une dizaine de rencontres qui ont eu lieu entre le sous-comité responsable des travaux relatifs au projet de programme et l'équipe de rédacteurs de ce programme à la Direction des programmes du Ministère. Cette collaboration, instaurée dès la réception du mandat de consultation en septembre 2005, s'est intensifiée en 2006-2007. Marquée par l'ouverture, le respect et l'écoute, elle aura permis de répondre de manière appropriée aux demandes des personnes consultées et aura contribué à l'élaboration d'un programme de qualité.



3 Liens avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et avec le milieu

3.1 Concertation avec les instances du réseau de l'éducation

La consultation du Comité menée sur le programme ministériel d'éthique et de culture religieuse a été le principal sujet d'échange avec les instances ministérielles.

Ce dossier a été au cœur de la rencontre du président, M. Jacques Racine, avec la ministre, M^{me} Michelle Courchesne, qui a eu lieu le 4 juillet 2007. Le président a fait rapport à la ministre de la consultation menée par le Comité sur le programme Éthique et culture religieuse et il a précisé les éléments clés de l'avis sur ce programme. La ministre a manifesté un grand intérêt pour les travaux accomplis par le Comité en 2006-2007 et elle a exprimé sa satisfaction concernant la consultation réalisée auprès de groupes religieux, d'organismes et de personnes ainsi que sur la collaboration établie avec la Direction des programmes sur ce dossier. Le président a également exposé à la ministre les éléments essentiels de l'avis intitulé *Le cheminement spirituel des élèves. Un défi pour l'école laïque* et il a convenu avec elle de la nature de la collaboration à offrir à la commission Bouchard-Taylor.

Outre ces activités, le Comité tient à mentionner la parution d'un article de M. Jacques Racine, intitulé « L'enseignement de l'éthique et de la culture religieuse dans le cadre de la laïcité scolaire⁹ ». Le président du Comité y propose des réponses aux principales questions provenant du milieu scolaire au sujet de la laïcité des écoles québécoises.

3.2 Relations avec le milieu scolaire et avec des partenaires

Plusieurs activités liées aux relations avec le milieu scolaire ou avec des partenaires ont été réalisées en 2006-2007.

Prise de contact avec la réalité socioreligieuse du Saguenay–Lac Saint-Jean

À l'invitation du Comité, M. François Paquette, directeur régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et M. Patrice Boivin, directeur de la Polyvalente des Quatre-Vents à Saint-Félicien, qui fait partie de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, ont présenté au Comité un portrait de la situation socioreligieuse de leur région. Cette rencontre a eu lieu le 24 août 2006 lors de la 42^e réunion du Comité.

MM. Paquette et Boivin ont fait état de la diminution de la population scolaire au primaire et, bientôt, au secondaire. Ce phénomène est une préoccupation majeure qui appelle les autorités scolaires à innover afin d'assurer un soutien approprié aux collectivités de même qu'aux différentes catégories de personnel des commissions scolaires. Parmi les enjeux qui y sont associés, les deux invités ont insisté sur la mise en valeur d'initiatives régionales qui favorisent une diversité sociale, culturelle et religieuse en permettant la venue et l'enracinement des familles immigrantes.

⁹ VIE PÉDAGOGIQUE, *L'enseignement de l'éthique et de la culture religieuse dans le cadre de la laïcité scolaire*. Numéro avril-mai 2007.

Concernant la mise en œuvre du programme Éthique et culture religieuse, MM. Paquette et Boivin ont souligné l'importance de la préparation des milieux scolaires et de la formation du personnel enseignant. Ils ont aussi attiré l'attention sur l'usage qui sera fait des manuels scolaires dans le processus de mise en œuvre et d'appropriation du programme, sur le nécessaire continuum de formation en éthique et culture religieuse pour les élèves du primaire et du secondaire de même que sur les besoins de formation des élèves liés à l'univers social et à la formation personnelle et sociale.

Au sujet du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, MM. Paquette et Boivin ont notamment relevé l'enjeu relatif à l'équité d'accès pour les élèves dans le contexte du redéploiement du service dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Enfin, ces invités ont dit espérer que les acteurs visés comprennent mieux le changement des mentalités qu'exige l'avènement de ces deux nouveaux services éducatifs et qu'ils reçoivent le soutien nécessaire à cet égard.

Rencontre avec des formateurs en éthique et culture religieuse

Au cours de l'année 2006-2007, le président du Comité a répondu à des invitations provenant de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de la Commission scolaire des Affluents dans le contexte des plans de formation s'adressant aux formateurs et aux formatrices du programme Éthique et culture religieuse. Le président y a abordé les thèmes de la laïcité scolaire au Québec, des composantes et des compétences de ce programme ainsi que du cheminement spirituel de l'élève.

Participation au congrès de l'Association professionnelle des animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire du Québec

Le 5^e Congrès de l'Association professionnelle des animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire du Québec s'est déroulé les 13, 14 et 15 juin 2007, en présence de plus de 200 membres et de nombreux partenaires. Sur le thème « Être au carrefour. L'apport social du cheminement spirituel et de l'engagement communautaire », il avait pour objet de faire avancer la réflexion de ses membres sur la contribution du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire à l'édification de la société québécoise.

M. Jacques Racine y a présenté l'avis du Comité intitulé *Le cheminement spirituel des élèves. Un défi pour l'école laïque*. À noter que les membres du Comité ont assisté à cet exposé de même qu'à la table ronde publique tenue le 13 juin, sur le thème « Éducation et société. Identité, pluralisme et laïcité ». Les membres du Comité ont constaté durant ce congrès que les changements en cours au Québec au regard de la déconfectionnalisation du système scolaire sont mal compris par plusieurs personnes.

Par ailleurs, des membres de l'équipe du Secrétariat aux affaires religieuses ont assuré la diffusion des publications du Comité pendant cet événement.

Participation aux journées d'étude de l'Association québécoise des professeurs de morale et de religion

Les journées d'étude de l'Association québécoise des professeurs de morale et de religion ont eu lieu à Québec, les 23, 24 et 25 novembre 2006. Elles avaient pour thème « Avec une valise bien remplie, un pays neuf à découvrir ». Le président du Comité y a abordé les questions de la laïcité scolaire et du projet de programme Éthique et culture religieuse qui sera mis en œuvre en septembre 2008.

Liens avec des personnes représentatives de traditions religieuses et spirituelles présentes au Québec

En 2006-2007, bon nombre des rencontres avec les représentants des Églises et d'autres traditions religieuses ont eu lieu à l'occasion de la consultation menée sur le projet de programme Éthique et culture religieuse. Un résumé en est fait à la section 2.3 Consultation sur le programme Éthique et culture religieuses.

C'est en 2006 que le Comité a proposé de modifier l'appellation du Groupe de consultation sur le fait religieux, constitué par le Comité en 2003, pour le nommer « Table de réflexion sur le fait religieux ». Suivant la recommandation du sous-comité chargé de ce dossier, le Comité voulait ainsi mieux distinguer les activités de ce groupe de la consultation qu'il menait lui-même sur le projet de programme Éthique et culture religieuse.

Ce groupe témoin qu'est la Table de réflexion sur le fait religieux est composé d'une trentaine de personnes issues des principales traditions religieuses et spirituelles du Québec ou expertes de la diversité religieuse. Il a été réuni à deux occasions au cours de la dernière année.

Lors de la première rencontre, le 13 décembre 2006, le Comité a présenté l'avis *La laïcité scolaire au Québec. Un nécessaire changement de culture institutionnelle*. Les membres de la Table de réflexion sur le fait religieux ont accueilli favorablement cet avis. Ils l'ont trouvé éclairant et ont constaté qu'il montre la cohérence des décisions gouvernementales sur la place de la religion à l'école, tout en soulignant le chemin qu'il reste à parcourir. Le président du Comité a par ailleurs invité ses interlocuteurs à discuter de la question des accommodements raisonnables. Ceux-ci ont souligné que la notion d'accommodement raisonnable suscite de l'incompréhension dans la population. Ils ont insisté sur le traitement au cas par cas dans ce domaine et sur l'importance de tenir un débat public sur cette question.

Au cours de la seconde rencontre, le 17 avril 2007, les personnes présentes ont été informées de l'état des travaux concernant le rapport¹⁰ de consultation sur le projet de programme Éthique et culture religieuse ainsi que du contenu du plus récent avis du Comité intitulé *Le cheminement spirituel de l'élève. Un défi pour l'école laïque* et remis au ministre quelques semaines auparavant. Les participants et les participantes ont notamment constaté que l'objet de cet avis constitue un défi important pour le milieu scolaire. Certaines personnes ont également exprimé leur surprise à l'égard de la mission confiée à l'école, soit de favoriser le cheminement spirituel de l'élève dans le contexte de l'école laïque, c'est-à-dire en dehors d'une approche confessionnelle.

Le débat social sur la gestion de la diversité religieuse et les accommodements raisonnables a aussi été abordé à cette rencontre. Les membres de la Table de réflexion sur le fait religieux ont notamment suggéré que les orientations et les critères de discernement proposés dans les avis du Comité à ce sujet soient présentés à la commission Bouchard-Taylor.

Par ailleurs, le Comité a pris acte des initiatives de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) relatives à l'éducation de la foi en paroisse. Ainsi, le dépliant de l'AECQ, intitulé *La catéchèse aujourd'hui, prendre rendez-vous avec la foi catholique*¹¹ tient compte des décisions gouvernementales au regard de l'enseignement religieux à l'école et explique les nouveaux parcours catéchétiques proposés dans les paroisses québécoises.

Communications avec des partenaires externes et le grand public

Parmi les activités qui ont permis au Comité d'engager un dialogue avec différents partenaires et d'informer le grand public, il y a lieu de mentionner une entrevue donnée à un média et sa participation au colloque de l'Acfas.

En novembre 2006, le président du Comité a donné une entrevue au journaliste responsable de l'émission *Second regard* diffusée sur le réseau de Radio-Canada. Celle-ci portait sur les thèmes de l'accommodement raisonnable, du programme d'études Éthique et culture religieuse ainsi que de la laïcité scolaire.

Le président du Comité a prononcé une conférence lors du colloque « L'éducation interculturelle. Pour qui? Pourquoi? Comment? », tenu le 8 mai 2007, au congrès de l'Acfas. La conférence intitulée « La laïcité scolaire au Québec et l'éducation interculturelle » s'adressait à un ensemble de participants et de participantes venant du milieu universitaire et de la société civile.

¹⁰ COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES (2007), *Consultation sur le projet de programme Éthique et culture religieuse*. Rapport à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 107 p.

¹¹ ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU QUÉBEC (2007), *La catéchèse aujourd'hui, prendre rendez-vous avec la foi catholique*. Dépliant.



4 Dossiers prioritaires en 2007-2008

Au cours de l'année 2007-2008, le Comité s'intéressera prioritairement à quatre dossiers majeurs: la mise en œuvre du programme Éthique et culture religieuse; le modèle québécois de la laïcité scolaire dans le contexte des travaux du Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire et de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles; la consolidation de la Table de réflexion sur le fait religieux; les liens du Comité sur les affaires religieuses avec des personnes qui ne se réclament d'aucune religion.

4.1 Programme d'études Éthique et culture religieuse

Le programme d'éthique et de culture religieuse a été approuvé par la ministre en juillet 2007. L'année qui vient sera donc décisive quant à la qualité de sa mise en œuvre dans toutes les écoles du Québec à compter de septembre 2008.

Dans son avis sur ce programme présenté à la ministre en juillet 2007, le Comité souligne les enjeux liés à différents aspects de la mise en œuvre du programme. Conséquemment, le Comité exercera sa vigilance sur trois défis importants que le Ministère aura à relever avec ses divers partenaires: 1) la formation du personnel enseignant; 2) l'approbation du matériel didactique conçu par les maisons d'édition et l'élaboration de ressources didactiques par le Ministère; et 3) l'information à livrer aux parents, indispensable à l'accueil du programme.

Bien qu'il n'ait pas de responsabilité directe relativement à ces chantiers, le Comité soutiendra le Ministère en lui faisant part de sa lecture de la situation et de ses réflexions. Il sera aussi partenaire d'un colloque organisé par la Chaire La philosophie dans le monde actuel et par la Chaire de recherche du Canada Islam, pluralisme et globalisation. Ce colloque se tiendra au Musée de la civilisation en avril 2008 et aura pour objet, entre autres, de mettre en valeur le programme Éthique et culture religieuse.

4.2 Modèle québécois de laïcité scolaire

Le Comité a publié en septembre 2006 un avis sur la laïcité scolaire dont il a fait la promotion à diverses occasions. Il avait également fait paraître en 2003 l'avis *Rites et symboles religieux à l'école* en vue de clarifier certains principes concernant l'accueil de la diversité religieuse dans le contexte scolaire.

Les rapports du Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire et de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles qui abordent les thèmes traités dans ces avis seront sources d'interpellation pour le Comité et l'inciteront à poursuivre sa réflexion sur le modèle québécois de laïcité scolaire, sur l'accueil de la diversité religieuse et sur la pratique des accommodements raisonnables à l'école.

Divers contacts avec des enseignants et des animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire, au cours de la dernière année, conduisent aussi le Comité à pousser plus loin ses réflexions sur la posture professionnelle des uns et des autres ainsi que sur les rapports entre religion et spiritualité de même qu'entre spiritualité et transcendance.

4.3 Table de réflexion sur le fait religieux

En 2003, le Comité a créé une table de réflexion sur le fait religieux afin de mieux suivre l'évolution de la réalité socioreligieuse du Québec et de favoriser les contacts et le dialogue entre les différentes religions. Lors de la consultation sur le programme Éthique et culture religieuse, d'autres personnes ont été rencontrées.

Le Comité considère qu'il est à une étape charnière et qu'il lui faut dynamiser la Table de réflexion sur le fait religieux pour qu'elle devienne un forum majeur, et ce, en accroissant le nombre de ses membres et en assurant une meilleure participation de leur part. Le Comité évaluera aussi l'expérience passée et proposera aux membres certains changements dans les façons de faire.

En 2007-2008, les membres de la Table de réflexion sur le fait religieux seront invités à accorder une attention particulière à la réception et à la mise en œuvre du programme Éthique et culture religieuse.

4.4 Liens avec des personnes qui ne se réclament d'aucune appartenance religieuse

Plus de 400 000 Québécois ont déclaré ne se réclamer d'aucune religion lors du recensement canadien de 2001. Au Québec, il s'agit de la catégorie de citoyens la plus importante numériquement après les catholiques. Elle est aussi celle qui a connu la plus forte augmentation au cours des dernières années. Cette présence colore, à sa façon, la réalité socioreligieuse du Québec. Les personnes appartenant à cette catégorie n'ont pas de représentants à la Table de réflexion sur le fait religieux du Comité et les seuls contacts de ce dernier avec elles se sont faits jusqu'à maintenant par l'entremise du Mouvement laïque québécois.

Dans un premier temps, le Comité désire susciter une rencontre avec quelques personnes représentatives de cette catégorie afin de connaître leurs réactions aux décisions gouvernementales sur la religion à l'école et de discuter des relations à établir à l'avenir.



CONCLUSION

À moins de un an de l'application du programme Éthique et culture religieuse dans les écoles primaires et secondaires du Québec, le Comité continue d'être préoccupé par la réussite de cette mise en œuvre dont l'importance en fait une opération totalement inédite. Il entend collaborer à cette réussite dans le cadre de son mandat, car il croit à la pertinence et à la nécessité de ce programme comme contribution à la formation au vivre-ensemble dans une société pluraliste et démocratique et comme apport à la compréhension du Québec et du monde actuels.

Outre qu'il entend demeurer attentif à la formation du personnel enseignant, aux outils didactiques et aux liens avec les parents, le Comité s'intéressera aux besoins des écoles qui, à l'occasion de la mise en œuvre du programme Éthique et culture religieuse, se questionnent sur la pertinence d'établir des collaborations avec des groupes religieux présents dans la communauté ou sur les balises à utiliser dans ce type de collaboration. Les expériences des animatrices et des animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire en la matière seront d'une aide précieuse au Comité dans sa réflexion sur cette question.

Par ailleurs, les travaux de la Table de réflexion sur le fait religieux seront utiles au Comité pour suivre l'évolution socioreligieuse du Québec dans les prochaines années, notamment à la suite du dépôt des rapports des organismes *ad hoc* mis sur pied relativement à la question des accommodements raisonnables (le Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire et la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles). Enfin, puisque des personnes ne se réclamant d'aucune appartenance religieuse participent aussi aux débats sur la place de la religion à l'école et dans l'espace public, le Comité considère qu'il est urgent d'accroître ses contacts avec celles-ci dans l'exercice de son rôle-conseil auprès de la ministre.



Annexe 1

Composition et mandat du Comité

Extraits de la Loi sur l'instruction publique

Chapitre VII, section II.1

INSTITUTION

477.18.1. Est institué le « Comité sur les affaires religieuses ».

477.18.2. Le Comité est composé de 13 membres, dont un président, nommés par le ministre après consultation de groupes ou d'organismes œuvrant dans les milieux religieux ou dans le domaine de l'éducation :

- 1° quatre membres sont des parents d'élèves fréquentant, pour deux d'entre eux, une école primaire et, pour les deux autres, une école secondaire ;
- 2° quatre membres sont des membres du personnel des commissions scolaires, à savoir un enseignant à l'ordre d'enseignement primaire, un enseignant à l'ordre d'enseignement secondaire, un membre du personnel professionnel exerçant une fonction pédagogique et un membre du personnel cadre dont les fonctions sont liées aux services éducatifs ;
- 3° quatre membres sont représentatifs du milieu universitaire, deux d'entre eux du champ de la théologie, un du champ de la philosophie et un du champ des sciences religieuses ;
- 4° un membre est choisi parmi les employés du ministère de l'Éducation.

Le membre visé au paragraphe 4° ne peut être nommé président.

MISSION ET FONCTIONS

477.18.3. Le Comité a pour mission de conseiller le ministre sur toute question touchant la place de la religion dans les écoles.

Il peut être appelé, notamment, à donner des avis sur les orientations que le système scolaire devrait prendre dans ce domaine et sur son adaptation à l'évolution socioreligieuse de la société québécoise.

Il approuve les aspects confessionnels des programmes d'enseignement moral et religieux, catholique ou protestant, établis par le ministre en vertu de l'article 461 et des programmes d'études locaux d'orientation œcuménique ; il donne également son avis sur les aspects religieux des programmes d'éthique et de culture religieuse soumis à l'approbation du ministre ou établis par ce dernier.

Avant d'approuver les aspects confessionnels d'un programme, il tient compte des avis des églises concernées ; lorsqu'il est appelé à donner son avis, il peut consulter les groupes religieux ainsi que les personnes ou organismes particulièrement intéressés par la question religieuse.

FONCTIONNEMENT

- 477.19.** Le mandat d'un membre [...] d'un comité est d'une durée de trois ans.
Toutefois, le ministre peut établir que le mandat du tiers des premiers membres qu'il désigne est d'une durée d'un an et que celui d'un autre tiers qu'il désigne est d'une durée de deux ans.
- 477.20.** À l'expiration de son mandat, le membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveau ou remplacé.
La durée totale des mandats successifs d'un membre et de toute période pendant laquelle il est demeuré en fonction entre deux mandats ne peut excéder six ans. Au terme d'une telle période de six ans, un membre demeure toutefois en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé.
- 477.21.** Toute vacance survenant en cours de mandat parmi les membres est comblée, selon le mode prescrit pour sa nomination, pour la durée non écoulée du mandat.
- 477.22.** Les membres [...] des comités ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.
- 477.23.** Le président dirige les séances [...] du Comité et assure la gestion des activités [...] du Comité.
Le ministre désigne un membre [...] du Comité pour remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.
- 477.24.** Le quorum aux séances [...] d'un comité est de la majorité de ses membres.
- 477.25.** [...] les comités peuvent tenir leurs séances à tout endroit au Québec.
- 477.26.** Le ministre met à la disposition [...] des comités les membres du personnel du ministère et les ressources matérielles nécessaires à l'exercice de leur mission.

RAPPORT ANNUEL

- 477.27.** [...] chaque comité doit, au plus tard le 15 novembre de chaque année, soumettre au ministre un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin précédent.
- 477.28.** Le ministre dépose ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de leur réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.



Annexe II

Membres du Comité en 2006-2007

MEMBRES DU COMITÉ EN 2005-2006

PRÉSIDENT

M. Jacques Racine
Professeur
Faculté de théologie et de sciences religieuses
Université Laval

MEMBRES

M^{me} Cheryl M. Smith-Debanné
Parent d'élève du primaire

M. Rafat Noor Khan
Parent d'élève du primaire

M. Si Ahcène Si Chaib
Parent d'élève du secondaire

M^{me} Marie-Joseph France
Parent d'élève du secondaire

M^{me} Odette Guay
Enseignante au primaire
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

M. Denis J. Roy
Enseignant au secondaire
Commission scolaire des Phares

M. Roch Bérubé
Cadre scolaire
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

M^{me} Suzie Bouchard
Animatrice de vie spirituelle et
d'engagement communautaire
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

M. Thomas De Koninck
Philosophe et professeur
Faculté de philosophie
Université Laval

M. Patrice Brodeur
Professeur
Faculté de théologie et de sciences
des religions
Université de Montréal

M^{me} Marie-Andrée Roy
Professeure
Département de sciences des religions
Université du Québec à Montréal

M. Roger Boisvert
Coordonnateur du Secrétariat
aux affaires religieuses
Ministère de l'Éducation, du Loisir
et du Sport

M^{me} Lorraine Leduc
agit à titre de responsable du Comité
sur les affaires religieuses.



Annexe III

Code d'éthique et de déontologie du Comité

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ

1. VOLET ÉTHIQUE: LA MISSION, LES ENGAGEMENTS ET LES VALEURS

1.1 MISSION ET MANDAT DU COMITÉ

Le Comité sur les affaires religieuses a pour mission de conseiller le ministre sur toute question touchant la place de la religion dans les écoles.

Il peut être appelé, notamment, à donner des avis sur les orientations que le système scolaire devrait prendre dans ce domaine et sur son adaptation à l'évolution socioreligieuse de la société québécoise.

Il approuve les aspects confessionnels des programmes d'enseignement moral et religieux, catholique ou protestant, établis par le ministre en vertu de l'article 461 et des programmes d'études locaux d'orientation œcuménique; il donne également son avis sur les aspects religieux des programmes d'éthique et de culture religieuse soumis à l'approbation du ministre ou établis par ce dernier.

Avant d'approuver les aspects confessionnels d'un programme, il tient compte des avis des églises concernées; lorsqu'il est appelé à donner son avis, il peut consulter les groupes religieux ainsi que les personnes ou organismes particulièrement intéressés par la question religieuse.

1.2 ENGAGEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres s'engagent à contribuer à la mission du Comité.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Chaque membre s'engage à faire preuve de loyauté dans l'exercice de ses responsabilités au sein du Comité.

1.3 ENGAGEMENT DES MEMBRES VIS-À-VIS LES DOSSIERS TRAITÉS

Chaque membre du Comité s'engage à :

- respecter la diversité socioreligieuse québécoise. Sa participation aux travaux du Comité doit être animée par l'effort de compréhension, l'écoute attentive des différents milieux, le discernement et l'analyse approfondie;
- participer activement aux travaux et émettre les avis les plus riches et éclairés possible;
- reconnaître l'importance et promouvoir, dans ses propos, la formation morale, spirituelle et religieuse des jeunes dans le système scolaire québécois.

2. VOLET DÉONTOLOGIQUE: LES OBLIGATIONS ET DEVOIRS

2.1 DISCRÉTION

D'une manière générale, les membres du Comité sont tenus à la discrétion quant aux délibérations et discussions et quant aux renseignements présentés dans le cadre de leurs fonctions.

Lorsque la présidente ou le président détermine qu'une information, qu'un objet à l'étude ou qu'un document revêt un caractère confidentiel, les membres du CAR sont moralement tenus de ne pas en divulguer le contenu. Une mention de confidentialité doit paraître sur tout document de cette nature.

2.2 RELATIONS AVEC LE PUBLIC

La personne occupant la présidence est mandatée pour agir et parler au nom du Comité. Dans certaines situations, celle-ci peut déléguer un ou des membres pour la remplacer.

Toute communication publique faite au nom du Comité doit avoir pour objectif de faire connaître ou d'expliquer les différents travaux du Comité.

2.3 NEUTRALITÉ

Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

2.4 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, éviter de se placer dans une situation de conflit, réel ou apparent, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

Les membres du Comité ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit d'un tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Comité.

Dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Comité ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou pour un tiers.

2.5 DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Tout membre du Comité qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Comité doit déclarer cet intérêt au président ou à la présidente du Comité. Cette déclaration doit être écrite et être renouvelée une fois par année à partir de la nomination du membre. Il en va de même pour la personne assumant la présidence qui doit informer l'autorité compétente de sa propre déclaration d'intérêt.

Au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de placer tout membre en situation de conflit d'intérêts, il doit s'absenter de la réunion et s'assurer de ne prendre part ou d'influencer, en aucun cas, les discussions et décisions du Comité.

2.6 REPRÉSENTATIVITÉ DES VALEURS DE LA COLLECTIVITÉ

Conformément à la mission du Comité, les membres sont tenus de prendre en compte la diversité présente dans la situation socioreligieuse québécoise.

2.7 LIENS AVEC LES DIFFÉRENTS MILIEUX

Considérant le mandat de consultation du Comité, les membres s'engagent à établir un dialogue ouvert et respectueux avec les diverses personnes et les divers organismes intéressés par la question de la place de la religion à l'école.

2.8 APRÈS-MANDAT

Les membres qui ont terminé leur mandat sont tenus de respecter la confidentialité relative à toute information obtenue dans le cadre de leurs fonctions et qui est non disponible au public.

Les membres ayant terminé leur mandat doivent, de plus, éviter de divulguer les informations confidentielles ou de les utiliser à leur profit ou pour un tiers.

3. VOLET DES MESURES D'APPLICATION

3.1 RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Les membres ont l'obligation de respecter les règles d'éthique et de déontologie propres à leurs fonctions.

Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence, intégrité, dans le respect des lois et de l'intérêt public.

Les membres du CAR doivent faire preuve de sagesse et d'honnêteté et démontrer un sens du devoir moral à la hauteur des exigences du mandat qui leur est confié.

3.2 RESPONSABILITÉS DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT

La présidente ou le président est responsable de la mise en œuvre du présent code. Elle ou il doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés.

La présidente ou le président doit informer l'autorité compétente des cas de manquement au présent code.

Si un membre constate un manquement au présent code, de la part de la personne qui assume la présidence, il doit en aviser l'autorité compétente.

4. VOLET RELATIF À LA PUBLICATION DU CODE ET À SON APPLICATION

4.1 RAPPORT ANNUEL

Le présent code doit être publié dans le rapport annuel du Comité. De plus, si des manquements en matière d'éthique et de déontologie ont été constatés, le rapport annuel devra faire état du suivi qui aura été accordé à ceux-ci.

4.2 ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC

Le Comité doit s'assurer de rendre le code accessible au public.

**Comité
sur les affaires
religieuses**

Québec 